

OÙ SONT PASSÉES LES MESURES SIGNÉES LORS DU PROTOCOLE LOPMI DU 2 MARS 2022 ?



scsi-pn.fr

MAI 2025



Le 2 mars 2022, un protocole pluriannuel portant sur le volet RH accompagnant la Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI) sur la même durée de 2022 à 2027, était signé par l'ensemble des organisations syndicales.

Avec la signature de cet accord, le syndicat majoritaire des cadres de la Police nationale obtenait de nouvelles mesures indemnitaires et statutaires pour reconnaître la place du corps de commandement et l'engagement professionnel de ses agents.

PLUS DE 1000 JOURS APRÈS, LES OFFICIERS ATTENDENT TOUJOURS !

Marquée par son instabilité politique et budgétaire, l'année 2024 a accru les dysfonctionnements internes de notre ministère concernant la mise en œuvre de ces mesures.

Malgré un budget voté en début d'année, ces avancées restent bloquées par Bercy car les négociations entre les ministères de l'Intérieur et de l'Économie s'éternisent.

Nos dirigeants demandent un investissement sans faille des policiers. Ils saluent leur professionnalisme au quotidien, mais cela ne suffit plus. La parole de l'État doit maintenant être respectée.

Le SCSi va rencontrer prochainement le ministre de l'Intérieur.

Depuis plus de six mois, il se mobilise pour que soient votées des mesures législatives qui permettront de lutter plus efficacement contre la délinquance qui affecte notre pays.

Il doit aussi se battre pour ses agents : les officiers attendent que les mesures signées dans le cadre de la LOPMI et de la feuille de route s'appliquent enfin cette année.

LE SCSi : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !